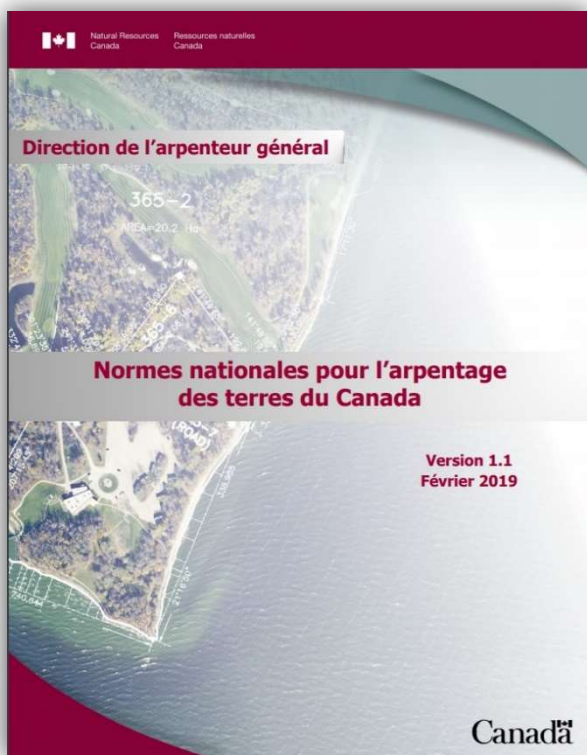


**La mise en œuvre, la planification préliminaire et la recherche en vue de la réalisation d'un arpentage officiel sur les terres des réserves des Premières nations suivent généralement une série d'étapes permettant de mener à terme efficacement le levé. Ces étapes comprennent :**



- **Première discussion** avec le client (d'habitude le gestionnaire des terres)
- **Examen du site** en personne et/ou avec des outils en ligne et des photographies aériennes
- **Recherche** de tous les intérêts fonciers
- **Recherches** sur des arpentages précédents et/ou adjacents
- **Une estimation des coûts**
- **Préparation d'un croquis** de l'arpentage proposé
- **Obtention des approbations** du représentant de la Première nation concernée (généralement le gestionnaire des terres) et de tout autre intervenant
- **Soumission du croquis**, des approbations et des documents sur le statut des terres à la **Direction de l'arpenteur général** (DAG) pour obtenir des instructions d'arpentage<sup>1</sup>

[https://www.rncan.gc.ca/sites/www.rncan.gc.ca/files/earth-sciences/files/pdf/geomatics/Faire\\_realiser\\_des\\_travaux\\_darpentage.pdf](https://www.rncan.gc.ca/sites/www.rncan.gc.ca/files/earth-sciences/files/pdf/geomatics/Faire_realiser_des_travaux_darpentage.pdf)

*Tout au long du processus, de nombreux facteurs de coûts peuvent entraîner une augmentation des coûts d'un arpentage. Les inducteurs de coûts suivants doivent être examinés avec l'arpenteur afin de fournir à la Première nation (le gestionnaire des terres, par exemple) des moyens de maintenir ou de réduire potentiellement le budget alloué à l'arpentage et au projet.*

<sup>1</sup> Direction de l'arpenteur général (DAG) de Ressources naturelles Canada

#### 1. DÉFINIR CLAIREMENT LA PORTÉE DES TRAVAUX ET LE PRODUIT FINAL

La définition claire de la portée du travail est l'aspect le plus important de la mise en œuvre d'un projet efficace - elle en est le fondement. Une communication directe et fréquente avec un a.t.C., et toutes les parties impliquées dans le projet est essentielle pour définir clairement la portée du travail.



*L'étude des coûts suggère que, bien que la plupart des arpenteurs des terres du Canada aient indiqué que la portée des travaux qui leur avait été présentée était claire, les projets non clairs avaient, en moyenne, augmenté de 31 % les heures totales travaillées par projet.*

Le manque de clarté de la portée des travaux peut avoir un impact important, provoquant souvent des retards qui, à leur tour, entraînent des heures de travail supplémentaires, ce qui augmente le coût d'un arpentage. Les gestionnaires des terres jouent un rôle important dans la définition claire de la portée des travaux. Les gestionnaires des terres peuvent prendre en compte ces suggestions afin de définir clairement la portée des travaux d'un projet.

- La communication avec l'arpenteur des terres du Canada doit contenir le plus de détails possible sur les composantes du projet et sur le produit final.
- La création de bonnes relations de travail avec plusieurs arpenteurs est un moyen efficace de se familiariser avec les processus et de permettre un deuxième avis sur les questions du projet.
- Une communication fréquente avec l'arpenteur des terres du Canada sur les modifications apportées au projet, les mises à jour et toute autre préoccupation (le plus tôt possible dans le processus) permettra à un projet de bien réussir.

## 2. RECHERCHE DES DONNÉES DE BASE, CARTES, PLANS, INFORMATIONS EXISTANTES, RECHERCHE DANS LES REGISTRES, DÉCOUVRIR LES INTÉRÊTS INCONNUS/NON ENREGISTRÉS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE TRAVAIL.

Pour éviter les conflits d'intérêt foncier potentiels (et les retards), le gestionnaire des terres et/ou l'arpenteur des terres du Canada doivent procéder à des recherches approfondies sur le statut de propriété et les intérêts fonciers.

*La recherche comprendra : l'examen de cartes, de plans d'arpentage, l'acquisition d'instruments relatifs aux terres auprès du système d'enregistrement des terres indiennes (SETI<sup>3</sup>) ou du Registre des terres des Premières nations (RTPN<sup>4</sup>), et de tout autre registre foncier ou Bureau de titres de bien-fonds (BTBF), en fonction de l'autorité du territoire.*



Les gestionnaires des terres peuvent se familiariser avec les divers outils de recherche disponibles afin de générer un rapport sur le statut des terres :

- Application du plan de référence électronique (PRE) de Services autochtones Canada (SAC) : représentation graphique des intérêts juridiques enregistrés sur les terres de réserve ;<sup>2</sup>  
[http://services.aadnc-aandc.gc.ca/ILRS\\_Public/home/home.aspx](http://services.aadnc-aandc.gc.ca/ILRS_Public/home/home.aspx)
- Accès aux documents du SETI/RTPN dont des instruments pour la création de réserves, des ajouts à des réserves, des désignations de terrains, des contrats de location et d'autres accords avec des tiers ;<sup>3</sup> et <sup>4</sup>
- Recherche dans les archives internes : les gestionnaires des terres doivent également informer les a.t.C. des documents/informations internes affectant leurs terres, qui ne figurent dans aucun système de registres accessible à l'arpenteur pour planifier efficacement un projet. Les gestionnaires des terres peuvent améliorer leur compréhension et leur familiarité avec les intérêts fonciers, ce qui pourrait mener à une prise de décision plus efficace et plus effective au sujet des terres concernées et par conséquent diminuer les coûts de l'arpentage.

<sup>2</sup> Services autochtones Canada (SAC), auparavant appelés Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

<sup>3</sup> Système d'enregistrement des terres indiennes - un registre de documents/instruments relatifs aux terres de réserve et terres de la Couronne gérées en vertu de la Loi sur les Indiens.

<sup>4</sup> Registre des terres des Premières nations - un registre de documents/instruments relatifs aux terres de réserve gérées en vertu d'un code foncier des Premières nations (en vertu de l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières nations)

### 3. COMMUNICATION, APPROBATIONS INITIALES ET TRAITEMENT DES MODIFICATIONS POTENTIELLES DE LA PORTÉE DES TRAVAUX.

Selon l'envergure du projet, diverses approbations du Conseil de bande, des agences gouvernementales et du développement communautaire devront être prises en compte avant le début d'un arpentage. Ces processus peuvent prendre du temps et s'ils ne sont pas comptabilisés, ils peuvent entraîner des retards inutiles dans le projet. Les gestionnaires des terres doivent se familiariser avec ces processus afin d'allouer le temps nécessaire à une meilleure planification du projet. Le gestionnaire des terres peut également s'assurer de manière proactive qu'un a.t.C. reçoit les approbations de toutes les parties rapidement et demander des mises à jour concernant les complications ou les retards anticipés.



### 4. CALENDRIER - IMPLICATION DES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET/OU DES PROFESSIONNELS OU DES DISCIPLINES.



L'a.t.C. investit beaucoup de temps au tout début du processus et lors des premières conversations sur le projet. Les coûts peuvent se multiplier lorsqu'il existe plusieurs « points de contact » - des personnes et des agences avec lesquelles un a.t.C. doit assurer la liaison pour mener à bien le projet. Les différentes parties pouvant être impliquées dans un projet incluent (sans toutefois s'y limiter) : ingénieurs, planificateurs, géotechniciens, architectes, évaluateurs immobiliers, avocats, etc.

*Le gestionnaire des terres peut jouer un rôle actif dans la consultation des différentes parties pouvant avoir des intérêts dans le projet.*

- Envisagez d'organiser une réunion ou une téléconférence avec toutes les parties, au début des étapes de planification du projet. Cela donnera à toutes les parties une meilleure idée de la faisabilité du projet ou si aucun élément imprévu du projet n'a été négligé.
- Obtenir un échéancier de l'implication des différentes parties est une manière prudente de planifier et de prendre des décisions relatives au projet. Un calendrier clair et concis permet au gestionnaire des terres de contrôler les différentes parties et d'assurer le suivi des produits livrables des parties.
- La communication est un aspect essentiel du succès de la planification d'un projet, augmentant la probabilité qu'il respecte le budget et les délais impartis.